

Liste des Questions / réponses suite à la présentation de la stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme des bâtiments le 12/01/2021.

Cette liste reprend les questions posées et auxquelles il n'a pas été répondu en séance.

Questions	Réponses
Outils, méthodes	
Quid d'un monitoring avant et après travaux pour s'assurer de l'atteinte des objectifs (et éventuellement cadrer les approximations manifestes de la méthode de calcul actuellement en vigueur) ?	La méthode de calcul est en effet un modèle théorique basé sur des modèles de référence. Les consommations réelles dépendent du niveau d'isolation de l'enveloppe du bâtiment, des techniques mais aussi du comportement des habitants. Des monitorings sont aussi envisagés.
Quelles sont les initiatives proposées pour d'une part avoir une meilleure connaissance du parc et d'autre part lier rénovation énergétique et économie circulaire... Comment faire percoler ces connaissances vers le secteur ?	La mise en place et le déploiement du passeport bâtiment, accompagné de la feuille de route vont permettre une meilleure connaissance du parc et de son évolution d'un point de vue énergétique. Différentes mesures de la stratégie de rénovation concernent les efforts à consentir pour favoriser l'économie circulaire (voir mesures 11, 13 et 16). Des initiatives pilotes seront menées pour stimuler le développement de l'économie circulaire (voir page 95 de la stratégie wallonne de rénovation)
L'idée de feuille de route... C'est donc une rénovation progressive? Une sorte de trajet conseillé à suivre, évitant les lock-ins? Commenant par l'isolation du toit, puis murs, puis vitrage, portes et fenêtres, puis isolation du sol et puis techniques? Comme en Flandre donc? Ou est-ce autre chose ? Et comment est-ce qu'on communique à propos de ce trajet conseillé en Wallonie ?	La feuille de route est établie par l'auditeur agréé dans le cadre de l'audit logement. Elle comporte plusieurs bouquets de travaux permettant d'atteindre le label A. Les priorités sont établies par l'auditeur en fonction des caractéristiques du bâtiment et en dialogue avec le propriétaire pour tenir compte de son projet de rénovation. La feuille de route est mise à jour au fur et à mesure de la réalisation des bouquets, lors du rapport de suivi de l'auditeur, permettant de monitorer l'avancement du bâtiment vers l'objectif à atteindre. Plus d'infos page 70 de la stratégie wallonne de rénovation.

Pourriez-vous indiquer comment sera organisé le dossier digital (passeport bâtiments) et qui sera chargé de le compléter pour ce qui concerne les écoles ?	Le passeport bâtiment, actuellement en préparation, concernera les bâtiments résidentiels. Les bâtiments tertiaires, dont les écoles, ne seront pas visés à court terme. Le passeport bâtiment sera accessible au titulaire de droit réel et lui permettra un accès centralisé aux données concernant le bâtiment, données qui sont disponibles auprès des administrations (certificats, permis, cadastre etc. ...). Dans une première phase, seules les données relatives à l'énergie seront disponibles. Le titulaire de droit réel pourra y ajouter des données dont il dispose et donner un accès limité à des tiers (professionnels du secteur par exemple) selon les nécessités. D'autres outils sont en préparation pour le secteur tertiaire.
Quelle est la vision pour les maisons où le coût de la rénovation est plus élevé que le démantèlement complet et la nouvelle construction ? Ce sont souvent des foyers de personnes vulnérables.	Actuellement, l'audit ne prévoit pas cette évaluation rénovation/démolition. Il s'agit d'étudier la situation au cas par cas. La stratégie propose la mise en place d'un outil pour cette évaluation. Des mesures spécifiques sont également proposées pour le public précarisé.
Les exceptions admises en bâtiments patrimoniaux seront-elles toujours d'application ? Il existe des bâtiments patrimoniaux qui ne peuvent pas se permettre d'être isolés par l'intérieur, de même des châssis remarquables ne peuvent pas être mis au rebut. En patrimoine, on recherche des solutions respectueuses de l'intégrité de ces biens, mais il ne faut pas espérer un label A.	L'objectif de la Stratégie Rénovation est d'atteindre, pour les bâtiments résidentiels, « en moyenne le label A ». Une partie (5 à 10 %) des bâtiments ne pourra pas être rénovée pour différentes raisons (techniques, patrimoine, architecture, localisation, ...), ceux-ci feront néanmoins l'objet d'une évaluation pour identifier les améliorations, même mineures, de sorte que chaque bâtiment contribue à l'objectif moyen pour l'ensemble du parc, à la hauteur de ce qui est techniquement et économiquement faisable. La feuille de route renseignera le potentiel maximum pour ces bâtiments ; lorsque le label A ne peut être atteint, l'auditeur en indique la justification. Des bâtiments plus performants A+ et A++ seront donc nécessaires pour atteindre le label A en moyenne.
Le passeport doit rester privé et non centralisé : il comporte des informations personnelles qui peuvent être utilisées à mauvais escient (cambriolages, démarchage, ...). Qu'envisagez-vous ?	Le passeport bâtiment et la dématérialisation des permis d'urbanisme sont en cours de développement et seront obligatoirement conformes à la protection des données.

	Seul le titulaire de droit réel aura un accès complet à son passeport bâtiment. Cet accès se fera par une connexion sécurisée via la carte d'identité électronique. Le respect de la vie privée et la protection des données seront garantis.
Identification des approches de rénovation rentables : quelle place pour des approches innovantes qui n'existent pas encore ? Merci.	Les mesures rentables identifiées dans la stratégie de rénovation sont issues du rapport de l'étude COZEB de 2018 qui évalue notamment la rentabilité des mesures d'amélioration énergétique des bâtiments, validées par le secteur de la construction. Cette étude est mise à jour tous les 5 ans, l'occasion de mettre à jour les mesures d'amélioration à évaluer et d'intégrer d'éventuelles techniques innovantes, toujours en concertation avec le secteur. La stratégie de rénovation comporte des actions pour stimuler et soutenir l'innovation. L'étude COZEB permet de quantifier et planifier les actions de la stratégie, mais ne limite pas les innovations.
Avec la multiplication des grosses rénovations soumises à permis d'urbanisme et l'émergence d'un passeport bâtiment, il est impératif de renforcer et de numériser les services d'urbanisme des communes, pour éviter un risque d'engorgement.	Dans un premier temps, le passeport sera développé pour les bâtiments résidentiels. Les informations stockées sur les bases de données régionales seront disponibles dans le passeport. Voir page 72 de la stratégie wallonne de rénovation pour plus d'infos.
Et les permis de bâtir dans tout cela ? Les grilles d'analyse et les politiques communales et régionales en matière d'urbanisme sont totalement déconnectées de cette approche d'amélioration du bâti (obligation de surfaces minimales, refus de matériaux, limitation de la densification, etc.). idem pour les délais qui sont incompatibles avec une volonté d'accélération du processus ainsi que de dynamisation de l'économie wallonne. Qu'est-il envisagé pour améliorer cela ?	La SRLT établit les liens entre la politique énergétique et les autres réglementations et politiques (CODT, Code du Logement, ...). Des actions sont proposées pour assurer plus de cohérence et de synergie entre les compétences et les administrations.
La révision de la stratégie a été « actée » par le Gouvernement fin 2020, alors que la stratégie de 2017 avait été « adoptée ». Cela a-t-il des conséquences, juridiques ou autres ?	La Stratégie rénovation de 2017 avait également été « actée » par le Gouvernement. Cela signifie que la mise en œuvre des actions proposées dans la stratégie n'est pas « automatique » et doit faire l'objet de décisions du Gouvernement.

Quelles mesures de la stratégie de rénovation updatée sont-elles effectivement en cours de réalisation et prévues pour cette législature ? Quelles mesures seront financées via le plan de relance post covid en cours de discussion ?	Les actions reprises dans chaque mesure de la stratégie sont reprises dans trois catégories : « en cours », « 2020 -2024 », « moyen terme ». Il s'agit d'un guide et non d'un engagement. Il convient également de faire référence à la DPR du Gouvernement. Des mesures pourraient en effet être financées par le plan de relance et elles seront annoncées en temps utile. Par ailleurs, plusieurs plans et stratégies du Gouvernement wallon participent à la mise en œuvre de la stratégie de rénovation : le plan de transition, la stratégie globale immobilière, le plan de rénovation des logements publics, circular wallonia, le plan de lutte pour sortir de la pauvreté, alternative wallonia, ...
Comment concilier aspect architectural et isolation? Par exemple, dans le cadre de l'isolation des façades, une belle ville comme Namur avec de très beaux bâtiments avec des façades en briques devra-t-elle voir ses façades transformées avec de l'isolant et crépis ? Ce serait une forte perte visuelle. Ou allez-vous favoriser plutôt l'isolation par l'intérieur, moins performante énergétiquement ? Que proposez-vous pratiquement? Merci.	Les actions reprises dans la mesure 2 visent à renforcer la cohérence des différentes réglementations vis-à-vis des critères d'efficacité énergétique : aménagement du territoire, logement, énergie, patrimoine, ... Il ne s'agit pas de promouvoir une solution technique en particulier, mais d'évaluer les solutions possibles, adaptées pour chaque bâtiment.
Comment l'énergie grise générée lors de la construction/rénovation est-elle prise en compte ?	L'énergie grise des matériaux n'est pas prise en compte actuellement dans les calculs PEB des bâtiments. Néanmoins, la stratégie rénovation comporte des actions pour développer cette thématique (développement de l'outil TOTEM qui serait lié à terme au calcul de la PEB ; développement des filières des matériaux biosourcés, du réemploi et du recyclage, ...). Des évolutions dans ce sens seraient aussi annoncées pour les prochaines mises à jour des Directives européennes.

Formation-offre	
On va précipiter (à raison) des travaux qui, sinon, auraient attendu encore quelques années. Le risque que le budget soit un peu court et le projet « urgent » dans un cadre où les artisans ne sont pas tous à l'aise avec la circularité et les matériaux plus naturels ne risque-t-il pas de faire la part belle aux matériaux de construction « cheap », peu durables et peu respectueux de l'environnement ? Des mécanismes sont prévus pour éviter cela ?	Actuellement, une surprime est octroyée lorsqu'il est fait appel à des matériaux biosourcés. Cette approche peut être étendue à d'autres subsides et à tous les types de bâtiments. Par ailleurs, des outils sont disponibles et continueront à être développés afin d'intégrer les dimensions de durabilité des projets de rénovation. Voir objectifs 6, 7 et 8 de la SRLT et les mesures s'y rapportant.
Est-ce que, tous secteurs confondus, la Wallonie dispose de suffisamment de ressources humaines entreprises et travailleuses pour faire face à ces objectifs ?	Le renforcement des capacités des secteurs concernés est une priorité et sera au cœur de la nouvelle Alliance Climat-Emploi Rénovation.
Assurer la qualité de mise en œuvre des travaux ressort clairement comme une priorité pour que les résultats des travaux de rénovation soient à la hauteur des objectifs. Quelles actions prioritaires sont-elles prévues pour mieux encadrer et contrôler la qualité de mise en œuvre ?	L'objectif 8 s'attache particulièrement à ces aspects. La mesure 19, plus spécifiquement, via la certification des professionnels et la labellisation des entreprises, vise à assurer la qualité de mise en œuvre des travaux de rénovation en s'assurant des compétences des professionnels qui les réalisent.
La Région Wallonne projette-t-elle de se mettre en place des formations de « coach rénovation » (par ex. pour les agents communaux) afin de pouvoir accompagner au mieux les citoyens dans leurs démarches ?	L'accompagnement des citoyens est au cœur de la stratégie de rénovation à long terme. L'outil clé sera le Guichet unique et plus particulièrement la sensibilisation des citoyens en mobilisant les acteurs locaux publics et associatifs, entre autres les communes, les CPAS et les Régies de quartier, pour faciliter le contact avec les habitants. La formation de « coach rénovation » peut s'intégrer dans ce cadre.
Le secteur est à disposition pour « amorcer la pompe » en s'investissant dans des projets pilote. Comme peut-on lancer ce genre de projets en pratique ?	Des projets pilotes sont en cours en matière de formation, d'assistance aux candidats à la rénovation, de financement alternatif, ... Ils peuvent servir de levier. L'Alliance Climat-Emploi-Rénovation fera largement appel aux partenariats avec le secteur pour la mise en œuvre d'actions de la stratégie rénovation

	dans le cadre de cette législature. Différents groupes de travail thématique seront mis en place.
Y a-t-il aussi des formations orientées citoyens, auto-rénovateurs, envisagées ? Des soutiens aux entrepreneurs-formateurs pour des chantiers école ?	Ce thème sera intégré dans l'Alliance Climat-Emploi-Rénovation.
La Flandre a mis en place des formations de coachs rénovation au sein des communes. Pourquoi pas la Wallonie ?	L'accompagnement des citoyens est au cœur de la stratégie de rénovation à long terme. L'outil clé sera le Guichet unique et plus particulièrement la sensibilisation des citoyens en mobilisant les acteurs locaux publics et associatifs, entre autres les communes, les CPAS et les Régies de quartier, pour faciliter le contact avec les habitants. La formation de « coach rénovation » peut s'intégrer dans ce cadre.

Financement	
L'accès à la propriété est devenu très difficile pour une grande partie des citoyens. Si une obligation de travaux dans les 5 ans suivant l'achat s'ajoute à toutes les autres conditions liées à l'achat, qui va encore pouvoir acheter ? Pour rénover en profondeur, il faut des acheteurs motivés et non uniquement des propriétaires investisseurs car sur le plan financier uniquement ce n'est pas rentable. La dépense sera supérieure à la valeur du bâtiment. Les banques ne suivront pas ...	L'objectif 10 s'attache à cette problématique et vise à soutenir les publics plus défavorisés à accéder à un logement de qualité. Par ailleurs, l'obligation de travaux après l'achat sera liée à l'obligation de disposer, au moment de la vente, d'un certificat avec une feuille de route identifiant les travaux à réaliser et une estimation de leur coût. Cet outil permettra un financement initial intégrant mieux la qualité énergétique du bâtiment et les travaux nécessaires.
La rénovation profonde est freinée par la crainte du lien entre rénovation et augmentation du revenu cadastral. Qu'en est-il ?	Actuellement, le niveau de performance énergétique d'un bâtiment n'intervient pas dans le calcul du revenu cadastral, à l'exception des systèmes de chauffage. Mais ce mode de calcul repose sur des bases ancestrales. La Région wallonne a entrepris un vaste chantier de révision du mode de calcul du revenu cadastral. La stratégie propose des mesures en faveur de la rénovation profonde des bâtiments.

Au niveau de projet sous CPE (Contrat de Performance Energétique), on peut développer des « CPE mono-technique » (ex : relighting, PV) et/ou des « CPE globaux » sur l'ensemble des travaux. Les CPE globaux étant beaucoup plus complexes, la priorité pour avancer sur cet aspect n'est-il pas de développer des CPE mono-techniques?	Les CPE globaux nécessitent en effet généralement des partenariats publics/privés complexes. Les CPE privés se limitent généralement à des travaux techniquement bien maîtrisés et rapidement rentables, ciblés sur les systèmes. S'agissant de travaux rentables, la mission du secteur public doit davantage se centrer sur l'encadrement de ceux-ci et la captation des résultats obtenus.
Si j'ai bien compris, les mécanismes de tiers-investisseurs sont à privilégier pour les bâtiments publics, pas pour les logements privés ?	Différentes études réalisées par le passé ont montré les limites de la démarche pour les logements privés, si ce n'est la piste des immeubles à appartements qui pourrait être étudiée. Mais ceci n'exclut pas cela.
37% des wallons n'ont pas d'épargne. Comment fait-on avec cela? Il n'y a pas de possibilité de préfinancer pour ces ménages-là ?	C'est un sujet très large, il y a plusieurs moyens de préfinancer des travaux, les primes et les crédits sont des moyens de préfinancement pour ne pas avoir recours à ses économies. C'est tout le travail de la mise en œuvre de la stratégie de rénovation dont il est question, il faut en parallèle améliorer l'offre de service, en qualité et en quantité, et dans le même temps, assurer un flux continu de demande ; il est donc nécessaire de rendre le financement de la rénovation des logements privés possible, autant pour les ménages capables de financer par eux-mêmes que pour les ménages plus précarisés pour lesquels il y a une corrélation forte avec les logements les moins énergétiquement performants.
Des solutions de tiers-investissement vont-elles être développées par la Région prochainement pour permettre le financement de la rénovation des logements privés ?	En effet, ni les fonds publics ni l'épargne privée ne va suffire à financer la rénovation du parc de bâtiments. Des solutions de tiers investissement vont être nécessaires.
Vous avez parlé précédemment d'aider les coopératives qui ont pour but les rénovations énergétiques. Avez-vous déjà en tête le moyen d'aider ces coopératives ?	Un appel à projets pour des plateformes locales de rénovation est en préparation dans cet objectif.
Les travaux d'énergie seront pris en compte dans la loan to value et ne posent pas de problème de mise de fonds propres lors d'un achat.	Nous confirmons cette information.

Guichet	
Au niveau des acteurs publics de sensibilisation et d'information, qu'envisagez-vous ? Renforcement ? Amélioration de la cohérence et de la collaboration entre les acteurs ? Elargissement ou recadrage des missions ? Quelle vision à moyen et long terme avez-vous pour eux ? ... Autres ?	La mesure 24 indique qu'il s'agit à court terme de coordonner les conseillers en information de l'habitat durable (guichets énergie et logement, conseillers énergie et logement, éco passeurs) pour simplifier le paysage des acteurs .En outre, il s'agira d'assurer le développement et le soutien financier des projets pilotes de guichet unique (accompagnement global) en cohérence avec les balises formulées par les parties prenantes, pour ensuite déployer les solutions de guichet unique (solutions sociales, techniques et financières) les plus pertinentes.
Quelles méthodes seront développées pour faciliter l'accès aux primes et aux aides ? Les acteurs de terrain constatent une volonté importante de la part des citoyens de se lancer dans des travaux de rénovation, mais les freins administratifs sont nombreux : complexité à comprendre le système, lenteur administrative, difficulté à obtenir une vision claire sur les montants à percevoir, difficulté à faire coïncider les normes techniques et les propositions techniques des entrepreneurs, ...	Guichet unique, plateforme locale de rénovation, accompagnement à la carte.
Incitation / Sensibilisation : il semblerait intéressant de travailler sur des nouveaux outils pour présenter les objectifs de manière un peu séduisantes pour les citoyens. Et nous bataillons depuis longtemps avec les propriétaires bailleurs avec des logements hyper énergivores. (petit loyer, mais grosses factures qui finissent par être prises en charge par le CPAS). Quand les bailleurs y font quelques améliorations, ils augmentent alors le loyer et les locataires doivent déménager.	Il est prévu de poursuivre le développement et l'adaptation des outils pratiques (dont des guides et outils de sensibilisation) pour promouvoir la rénovation des logements ; Il s'agit aussi de s'assurer que tout projet de rénovation s'inscrit dans une réflexion globale et à long terme pour éviter les effets de verrouillage. Différentes actions ciblent les propriétaires bailleurs afin de les accompagner et de les inciter à l'amélioration globale de la performance énergétique de leurs bâtiments. Il s'agit de s'assurer que les logements en location participent à la dynamique de rénovation énergétique, d'amélioration de la qualité globale des logements et à la lutte contre la précarité énergétique des locataires.

Pouvez-vous en dire plus sur les projets de guichets d'énergie uniques ?	Afin d'offrir un accompagnement adéquat, cohérent et global, un guichet unique qui reprend tous les services d'accompagnement aux ménages en énergie/logement doit être mis en place. Ce sera l'occasion de rationaliser les services existants pour soutenir les propriétaires dans leurs décisions et démarches de rénovation. Concernant les aspects relatifs à l'énergie, ce guichet unique pourra sensibiliser, informer et aiguiller le ménage dans le type de rénovation énergétique à réaliser, l'aider à comprendre les avantages et inconvénients, s'assurer que les rénovations suivent le chemin prescrit dans la feuille de route, accompagner le ménage dans l'identification des professionnels et des entrepreneurs qui pourront concevoir et réaliser le projet et les travaux, la manière de financer ces derniers (prêts bancaires, primes, subsides et avantages fiscaux) et d'assurer le suivi des travaux.
--	--

Certificat de Performance énergétique	
Comment les clients / demandeurs de crédit peuvent-ils facilement consulter leur certificat PEB existant en Région wallonne ?	Le certificat PEB doit être communiqué par le vendeur en cas d'achat. Si le demandeur de crédit n'a pas le certificat PEB existant de son bâtiment (il ne le retrouve pas), il peut en demander une copie au certificateur qui le lui a fourni. Dans le futur, il est prévu de pouvoir consulter certaines données des certificats PEB en ligne à partir de la base de données des certificats existants. L'application est en cours de développement et doit être conforme au RGPD.
Pourriez-vous définir ce qu'est un « label A décarboné » ? Y a-t-il une différence par rapport au simple « label A » ?	L'appoint résiduel pour le chauffage, la ventilation, le refroidissement et l'eau chaude sanitaire est produit à partir d'une source d'énergie renouvelable.
La question précédente semble effectivement très importante sachant que la stratégie fixe l'objectif suivant : « 4 000 rénovations au label A décarboné par an à partir de 2021 pour atteindre 18 000 à 20 000 rénovations au label A décarboné par an à partir de 2025 ». Mais qu'entend-on exactement par « label A décarboné » ?	L'appoint résiduel pour le chauffage, la ventilation, le refroidissement, l'eau chaude sanitaire est produit à partir d'une source d'énergie renouvelable.

Il est mentionné le certificat PEB pour rendre visible les coûts de rénovation profonde. Or, le certificat PEB ne contient pas de coûts de travaux ?	Il n'y a pas actuellement d'estimation du coût des travaux de rénovation énergétique dans les certificats PEB et il est donc proposé dans la Stratégie d'y remédier, notamment pour pouvoir profiter des étapes clefs de la vie d'un bâtiment (comme la vente par exemple) pour encourager sa rénovation, voire mettre en place de nouveaux outils financiers pour rendre cette rénovation possible.
Sera-t-il prévu, comme en Flandre, que les institutions financières peuvent avoir accès de manière automatisée à la data base des certificats PEB afin de pouvoir jouer au maximum leur rôle d'information vis-à-vis des clients qui se présentent en vue d'obtenir un crédit pour l'achat, la rénovation, etc. d'une habitation ?	Un « passeport bâtiment » est en cours de développement. Il comportera progressivement de nombreuses informations qui seront utiles notamment pour le suivi de leur performance énergétique. Les modalités d'accès ne sont pas encore arrêtées, mais c'est en effet une possibilité qui sera étudiée.
Connaît-on le pourcentage de bâtiments publics certifiés ? Connaît-on le niveau moyen de ces bâtiments ?	A la date du 6 janvier 2021, 4,5 % des bâtiments publics étaient certifiés. En ce qui concerne les performances de ces bâtiments, il est trop tôt pour communiquer à ce sujet, il n'y a pas encore suffisamment de certificats pour que la moyenne des consommations soit représentative.
Quelles mesures seront prises pour améliorer la qualité des certificats PEB, afin d'empêcher d'éventuelles fraudes ?	La qualité des certificats ne peut être assurée que par un contrôle renforcé. Des contrôles sont opérés par l'administration qui donnent des résultats. Ceux-ci sont cependant assurés à hauteur des ressources disponibles. Soulignons que les certificateurs sont pleinement responsables de leur travail. Par ailleurs, un service de plaintes est en fonction au SPW.
Il est notoire que la méthode PEB utilisée actuellement surestime les consommations énergétiques des bâtiments. Les anciens certificats PEB recalculés dans la dernière version du logiciel PACE ont été bonifiés, sans toucher aux bâtiments. Les audits montrent régulièrement des différences importantes entre les consommations théoriques et les consommations « réelles », même en prenant toutes les précautions d'usage. Donc, pour pouvoir commencer à faire une projection sur base des labels, il faudrait d'abord réexaminer l'outil de calcul afin d'avoir une	Le certificat PEB n'a pas été établi pour prédire la consommation réelle des bâtiments. Il vise à comparer la consommation des bâtiments sur une même base standardisée. Il n'existe par ailleurs pas de consommation réelle, mais bien autant de consommations réelles qu'il y a d'usages. Les résultats sont par ailleurs exprimés en terme d'énergie primaire, ce qui ne correspond pas à des consommations facturées, car intègre les pertes liées à l'acheminement et à la transformation en énergie utilisable. D'autres outils non réglementaires existent pour estimer des consommations qui tiennent compte de paramètres d'utilisation, du climat local, ... Il est exact que les

mesure correcte du parc de logements, ainsi que des améliorations envisagées. De plus, la certification PEB et les audits ne prennent actuellement pas en compte les consommations dues aux surchauffes. Ces surchauffes peuvent être mêmes créées par des améliorations préconisées par les audits. C'est donc aussi un travail important d'intégrer rapidement cet aspect pour compléter le calcul énergétique actuel qui est limité dans ces postes. Car les installations de climatisation fonctionnent à l'électricité.	certificats et les audits ne tiennent, à ce stade, pas compte de la surchauffe. L'audit disposait par le passé d'un module surchauffe, mais celui-ci n'était pas satisfaisant. Une réflexion est à mener sur cet aspect.
Pouvez-vous donner plus de détails sur le déploiement du certificat PEB et la feuille de route de rénovation, ainsi que le timing prévu ?	La feuille de route est déjà disponible via l'audit logement. Elle devra également être intégrée au certificat PEB. Le calendrier de ces développements doit encore être établi.
Comment les labels EPC du patrimoine sont-ils cartographiés et quand peuvent-ils être consultés par les villes et les municipalités ?	Actuellement, les labels PEB des bâtiments publics ne sont pas encore connus. Ils pourront être établis lorsque suffisamment de données seront disponibles dans la base de données des certificats, permettant de situer les bâtiments les uns par rapport aux autres.
Les certificats PEB sont limités par leur aspect théorique et il peut donc y avoir un écart entre la consommation réelle et celle indiquée par le PEB. Aussi, il ne prend pas en compte les émissions de carbone et ne favorise donc pas le renouvelable par rapport à une rénovation. Qu'est-il mis en place pour faire face à ces limitations ?	Le certificat PEB n'a pas été établi pour prédire la consommation réelle des bâtiments. Il vise à comparer la consommation des bâtiments sur une même base standardisée. Il n'existe par ailleurs pas de consommation réelle, mais bien autant de consommations réelles qu'il n'y a d'usages. Les résultats sont par ailleurs exprimés en terme d'énergie primaire, ce qui ne correspond pas à des consommations facturées, car intègre les pertes liées à l'acheminement et à la transformation en énergie utilisables. D'autres outils non réglementaires existent pour estimer des consommations qui tiennent compte de paramètres d'utilisation, du climat local, ... Pour ce qui concerne les émissions de CO2, celles-ci sont bien reprises dans le certificat. Elles ne sont cependant pas présentées à ce stade sous forme de label. Une réflexion devra être menée au regard de l'objectif « décarboné » fixé dans la SRLT.

Ce sont les consommations théoriques qui sont exagérées par la méthode PEB. Parler des habitudes d'utilisation pour noyer le poisson n'est pas adéquat. Quant à la comparaison entre certificats, ce n'est pas vraiment ce qui apparaît par l'intermédiaire du protocole.	Les consommations théoriques sont établies conformément à la Directive européenne PEB qui établit les données à prendre en compte pour le calcul. Il s'agit de consommations standardisées, exprimées en énergie primaire, ne tenant pas compte de l'occupation réelle (comportement) du bâtiment, mais d'une occupation dans des conditions standardisées. Des valeurs par défaut sont également utilisées et sont souvent plus pénalisantes que les valeurs réelles inconnues. La méthode PEB n'est pas une méthode de calcul dynamique. Son objectif est aussi réglementaire.
--	---

Bâtiments publics	
On parle de rénover 200 écoles par an. Avons-nous une idée précise du nombre d'écoles rénovées par an actuellement? Le budget nécessaire par an a-t-il été chiffré ?	Une stratégie de rénovation des bâtiments scolaires est actuellement en cours d'élaboration au sein de WBE. Elle commence par l'évaluation de la situation et l'élaboration d'un cadastre (énergétique) des bâtiments en 2021. Dans le cadre de l'appel à projets UREBA exceptionnel 2019, 576 bâtiments scolaires feront l'objet de rénovation.
Des subsides sont-ils prévus pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux ?	Les bâtiments communaux sont éligibles au programme UREBA. Un nouvel appel à projets UREBA exceptionnel est prévu à court terme.
De mon expérience dans l'école de mes enfants, le fait que les travaux fassent l'objet de marchés publics dont le seul critère est le prix global fait que la qualité de l'isolation peut laisser à désirer. Comment éviter cela pour que les rénovations énergétiques ne soient pas que des économies sur papier ?	Dans tous les marchés publics, le prix résulte de ce qui a été demandé dans le cahier des charges. Ils doivent donc intégrer des prescriptions détaillées quant aux performances énergétiques à atteindre, à la qualité des matériaux, etc. Le cahier des charges type de la Région wallonne pour des bâtiments durables est d'application pour les marchés publics et évolue constamment pour y intégrer les techniques et produits nouveaux. Il comporte aussi des clauses sociales et environnementales. De plus, un nouveau référentiel d'évaluation de l'impact environnemental des matériaux mis en œuvre dans les bâtiments est en cours de développement en partenariat avec les 3 Régions (TOTEM). Certains marchés publics de rénovation sont aussi élaborés

	sous la forme de contrat de performance liant le soumissionnaire aux économies d'énergie réalisées.
Comment permettre le financement des rénovations dans le réseau libre, dès lors qu'il faut à chaque fois démontrer la capacité financière de l'établissement pour pouvoir accéder à un « simple » PPT - j'ai un cas où ça dure depuis 8 ans et un Ureba dont le délai a été dépassé.	Le réseau libre est éligible aux programmes UREBA. Il est inclus aussi dans l'élaboration de la stratégie de rénovation des bâtiments scolaires en cours d'élaboration au sein de la WBE.
Pour ce qui concerne les objectifs à atteindre dans les bâtiments tertiaires, les catégories de bâtiments publics (écoles, bureaux, etc.) différencient-elles les écoles des universités qui comprennent de l'enseignement, mais aussi de la recherche et des bureaux d'administration ?	Actuellement, ce n'est pas le cas. L'amélioration de la connaissance du parc est indispensable et devra permettre d'affiner et cibler les objectifs à atteindre pour les différentes catégories (voir typologies) de bâtiments. L'élaboration du cadastre énergétique des bâtiments, la base de données des certificats PEB devraient permettre à terme de mieux connaître ce parc. Précisons toutefois que le calcul de la performance énergétique de ces bâtiments prend en compte la nature des activités qui y sont exercées et leurs besoins spécifiques (bureaux, salles de cours, ateliers, communs, ...). Un même bâtiment peut être subdivisé en plusieurs unités fonctionnelles. L'objectif est de diminuer drastiquement les besoins en énergie et de décarboner les besoins résiduels pour le chauffage, l'éclairage, la ventilation, la refroidissement et l'eau chaude sanitaire.
Quand sera lancé le programme UREBA exceptionnel ?	Il n'y a pas encore de date fixée.
Quand est prévu l'Ureba exceptionnel ? 1er ou 2ème semestre 2021 ?	Ureba exceptionnel est un programme bien établi pour les rénovations énergétiques des bâtiments publics. Les objectifs de la DPR en la matière sont importants, le recours à UREBA est dès lors logique. Toutefois, le timing, s'il a de l'importance pour permettre aux structures éligibles de répondre, cède le pas aux cibles de l'appel. Et à ce sujet, les cibles devront être larges pour permettre à un maximum de demandeurs de rentrer une proposition et de débuter leurs travaux dans le temps le plus court.
Les UREBA exceptionnels et autres programmes de soutien intègrent-ils des critères compatibles avec la vision 2050 ?	Les nouveaux appels à projets intégreront les objectifs ciblés, les programmes existants seront revus en vue d'y correspondre davantage.

Cadre réglementaire	
Si le cadre réglementaire devient contraignant, notamment via le permis locatif, quelles mesures d'accompagnement envisage-t-on pour ne pas paupériser les petits propriétaires et renvoyer les plus faibles vers un problème de logement parce qu'augmentation des loyers pour les bâtiments adaptés et la diminution du nombre de biens mis en location ?	Plusieurs mesures sont envisagées. Parmi celles-ci, le loyer « chaud » et des mécanismes d'aide aux bailleurs s'inscrivant dans une logique de conventionnement avec les pouvoirs publics, la formulation de conditions de précarité énergétique dans lesquelles la rénovation devrait être financée entièrement, une aide au logement de qualité (incluant notamment la performance énergétique), en sus des aides actuelles en matière de précarité énergétique, l'accès facilité au crédit à des ménages dont les revenus sont bas, ...
A quel horizon les mesures législatives vont-elles être mises en place en Wallonie pour obliger la rénovation énergétique des logements (ex. obligation de réaliser 1 bouquet de travaux tous les 5 ans) ?	Les travaux de la Commission sur l'élaboration d'une nouvelle Directive PEB débuteront cette année. Vu les objectifs fixés au niveau européen pour les bâtiments existants, nous pouvons raisonnablement penser que cette Directive va intensifier les exigences en rénovation et que ces nouvelles exigences seront d'application en Wallonie à l'horizon 2024-2025.
On a abordé les aspects incitatifs et de soutien à la rénovation, mais qu'avez-vous envisagé du côté des contraintes/pénalités ? Nous parlons d'investissements majeurs de plusieurs milliers d'euros, comment les rendre contraignants pour le petit propriétaire ?	Comme tout cadre réglementaire, cette mesure doit s'accompagner de contrôles et de pénalités en cas de non-respect. Cet aspect devra être discuté et élaboré avec les parties prenantes afin de mettre en place les solutions les plus adaptées et les plus efficaces.
Quel plan du Cabinet pour avancer sur l'axe réglementaire (obligation), sachant que l'expérience internationale montre que cet axe est crucial.	La stratégie de rénovation propose une série de mesures dont certaines sont contraignantes. Leur mise en place est une procédure devant tenir compte à la fois de toute la prévisibilité possible (laisser le temps à l'adaptation). La DPR est aussi un cadre dans lequel s'inscrit la Stratégie. Le pilotage de la Stratégie aura toute son importance pour faire évoluer le cadre réglementaire et un « Groupe de travail interministériel de haut niveau » sera constitué. Il travaillera en partenariat avec le secteur et la coordination entre les différentes administrations sera également renforcée. Par ailleurs, les nouvelles constructions disposent déjà d'une réglementation stricte et contraignante.

Chauffage	
Dans quelle mesure les systèmes de chauffage entrent en ligne de compte ?	Les systèmes de chauffage sont toujours pris en compte pour le calcul de la performance énergétique des bâtiments. Pour les bâtiments les plus performants (déjà isolés), il est important d'agir sur les systèmes dès maintenant et de recourir aux Sources d'Energie Renouvelable.
Qu'en est-il des sources de chauffage décarboné ? L'effort d'investissement est-il soutenu ?	Les primes actuelles sont octroyées uniquement pour l'installation de systèmes recourant aux Sources d'Energie Renouvelable. Par ailleurs, des obligations de recourir aux SER devront être mises en œuvre afin de répondre aux objectifs européens et régionaux. Il en est de même pour les autres types de subside (Aides UDE, UREBA).
Comment est-ce qu'on va faciliter la décarbonisation des systèmes de chauffage par des Pacs : une technologie qui est plus chère en investissement et en coût d'énergie (car électricité plus chère que gaz/mazout) ?	Le premier objectif est de diminuer les besoins en chauffage en isolant les bâtiments. L'appoint résiduel en besoins de chauffage sera donc très faible. Des primes sont octroyées pour l'installation de systèmes recourant aux Sources d'Energie Renouvelable. Des obligations de recourir aux SER devront aussi être mises en œuvre afin de répondre aux objectifs européens et régionaux. Il en est de même pour les autres types de subside (Aides UDE, UREBA).
En termes de priorité, ne serait-il pas plus important de veiller dès que possible à ce que toute l'énergie du réseau soit verte et sans fossile, et en outre de rénover individuellement toutes les maisons et tous les bâtiments ?	Les deux doivent se faire simultanément : réduire drastiquement nos besoins en énergie en isolant notamment les bâtiments et développer simultanément les Sources d'Energie Renouvelable. Celles-ci ne pourront subvenir à nos besoins que s'ils sont considérablement réduits.
La combinaison PAC - panneaux PV est conseillée pour être réellement « décarboné », mais les panneaux PV ne sont pas subventionnés. Ne serait-il pas à considérer une subvention plus importante pour le système combiné, plutôt que la PAC seule ?	Le placement de panneaux PV était soutenu financièrement par le passé. Le rendement actuel des systèmes disponibles et les coûts actuellement pratiqués ne nécessitent plus de soutien spécifique, le temps de retour sur investissement étant faible.

Durabilité	
La stratégie de rénovation et les mesures de rénovation lourde généreront d'une part une quantité importante de déchets à gérer et une quantité importante de nouveaux matériaux à produire. Ces déchets et ces matériaux impliquent également une consommation énergétique conséquente. Ces éléments sont-ils considérés dans la stratégie ? Y a-t-il des liens avec le Plan wallon ressources et déchets ? Si ce n'est pas le cas, l'effet escompté ne sera sans doute pas atteint dans sa globalité ...	Ces éléments sont pris en compte dans la stratégie, de même que le lien avec la stratégie pour une économie circulaire. La Mesure 13, notamment, vise à promouvoir les pratiques exemplaires en matière de réutilisation, recyclage et valorisation des déchets et matériaux de (dé)construction. Des actions de la stratégie concernent aussi le renforcement des filières de l'écoconstruction et des matériaux biosourcés.
L'impact environnemental des matériaux est-il pris en compte ? il serait dommage de réduire les émissions de CO2 des consommations des bâtiments, mais d'augmenter les émissions liées au cycle de vie des matériaux.	Des mesures de la stratégie rénovation concernent l'impact environnemental des matériaux mis en œuvre dans une rénovation et le développement du programme TOTEM en partenariat avec les 3 Régions et le Fédéral.
OK pour renforcer l'économie circulaire en rénovation, mais cela doit inclure le renforcement des circuits courts et donc le renforcement des chaînes de valeur en amont des chantiers, c'est-à-dire maximiser la proportion de fournitures d'origine régionale. Un rôle pour les invests ?	Un bon équilibre doit prévoir une montée en puissance en parallèle pour l'offre et la demande. Au chapitre de l'offre, il est question à la fois du recrutement et de la formation de la main d'œuvre, mais aussi de la disponibilité en quantité et en qualité des matériaux dont le cycle de vie/bilan carbone est le plus favorable. Les circuits courts en font indéniablement partie.
Les éco-matériaux sont porteurs d'une valeur ajoutée importante pour la Wallonie (circularité, dvlpt économique, entreprises et emplois locaux, gains environnementaux). Comment la stratégie prévoit-elle concrètement l'utilisation de l'écoconstruction ?	La mesure 12 vise à renforcer la demande en matériaux et systèmes constructifs innovants wallons et de conception durable. Plusieurs initiatives sont en cours : Insertion de clauses techniques dans le cahier de charges type bâtiment, octroi de surprimes aux particuliers lors de l'utilisation de matériaux isolants biosourcés pour la rénovation des logements, incitation des fabricants de matériaux et de systèmes constructifs innovants et de conception durable à doter leurs produits des agréments et validations techniques exigés par les maîtres d'ouvrages et les auteurs de projets pour garantir leurs performances. Il s'agit également de : • Inciter ces mêmes fabricants à réaliser des analyses de cycle de vie de leurs

	produits, aboutissant à des déclarations environnementales des produits (EPD) ; • Sensibiliser les maîtres d'ouvrages et les prescripteurs publics pour les amener à prescrire davantage de produits innovants et durables dans leurs marchés de travaux ; • Mettre en avant les projets publics mettant en œuvre ces matériaux et systèmes, singulièrement ceux produits en Wallonie [Action 12.6]. Des campagnes de communication autour de ces produits et d'autres seront initiées afin de renforcer le soutien de l'utilisation des matériaux durables de cycle court et de la filière bois.
La stratégie de rénovation tient-elle également compte du changement climatique à venir ? En ce sens, il est non seulement nécessaire de rendre les maisons efficaces sur le plan énergétique, mais aussi résistantes au climat : résistance à la chaleur, économie d'eau, adoucissement, etc. Il serait dommage de rénover toutes les maisons dans les 30 ans et de ne pas en tenir compte. Les maisons risquent de devenir neutres en énergie, mais inhabitables à cause du changement climatique.	L'approche se veut globale et intégrée . Elle prend en compte le confort thermique d'hiver et d'été, la qualité de l'air, l'impact sur la santé, la salubrité et l'ensemble des co bénéfices. Des avancées restent néanmoins à réaliser, notamment dans le confort d'été, en prenant plus largement en compte les différentes caractéristiques des matériaux et non plus seulement leur capacité d'isolation thermique comme actuellement.
Quels outils seront utilisés pour mesurer / comparer l'impact des matériaux dans les bâtiments ?	La mesure 16 vise à favoriser les outils permettant une évaluation de toutes les dimensions de durabilité des projets de rénovation. En effet, si l'isolation permet d'économiser de l'énergie lors de l'utilisation des bâtiments, la consommation accrue de matière, résultant notamment de l'augmentation de l'épaisseur des parois, a un impact sur l'environnement de plus en plus important. Au-delà des consommations d'énergie liées à leur production, les matériaux ont des impacts sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie (de l'extraction jusqu'à la gestion des déchets). Ces impacts peuvent être mesurés par un ensemble d'indicateurs environnementaux (épuisement des matières premières fossiles et non-fossiles, etc.). A court terme, il est prévu de proposer une méthode de « calcul simplifié de l'impact carbone des bâtiments » sur l'ensemble du cycle de vie et une stratégie pour un

	renforcement progressif de la méthode, en se basant sur l'outil TOTEM. Des outils d'évaluation de l'impact environnemental ont été développés dans d'autres pays européens (Baubook (A), NIBE (NI), INIES (Fr), Ecoinvent (Ch), ...), mais se limitent souvent à l'analyse individuelle des matériaux. Par ailleurs, ces outils ne sont pas adaptés aux méthodes constructives belges. C'est pourquoi, à l'initiative des trois Régions, un outil d'évaluation de l'impact environnemental des éléments de construction et des bâtiments a été développé (outil TOTEM). L'expérience française du label E+C- pourra utilement être considérée pour nourrir les travaux.
--	---